

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ALMA

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 23 JANVIER 2017 À 18 H À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le Maire Marc Asselin,
Madame la conseillère Sylvie Beaumont,
Messieurs les conseillers : Lucien Boily,
Jocelyn Fradette, Frédéric Tremblay et
Pascal Pilote.

ABSENCES MOTIVÉES :

Messieurs les conseillers : Gilles Girard,
Gino Villeneuve et Alain Fortin.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC ASSELIN.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Monsieur Sylvain Duchesne, directeur
général, et monsieur Jean Paradis,
greffier.

La séance est ouverte à 18 h et les membres du conseil présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance dans les délais impartis.

CIRCUIT DE VITESSE MOTORISÉE (CVM) SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN 034-03-2017
– COURSES DE MOTONEIGE – SUBVENTION

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par les dirigeants de l'organisme « Le circuit de vitesse motorisée (CVM) Saguenay-Lac-Saint-Jean » pour l'organisation de deux courses de motoneige, qui auront lieu sur les sites suivants, à savoir :

- Glace de la rivière Petite Décharge (secteur Mont Villa Saguenay), le 28 janvier 2017;
- Glace de la rivière Petite Décharge (bassin Saint-Georges), le 18 février 2017.

CONSIDÉRANT les négociations intervenues entre le promoteur et la Ville d'Alma afin de fixer les modalités relativement à la tenue de ces événements;

il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Fradette, appuyé par madame la conseillère Sylvie Beaumont,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser le versement des subventions suivantes pour l'organisation de deux courses de motoneige sur les glaces de la rivière Petite Décharge par l'organisme « Le circuit de vitesse motorisée (CVM) Saguenay-Lac-Saint-Jean », à savoir :

- 3 000 \$, soit 1 500 \$ par course;
- 500 \$ pour un service de navette pour la course dans le secteur Mont Villa Saguenay;

Le tout, conditionnellement à la tenue des activités, ces sommes étant prises à même le surplus accumulé non affecté de la Ville."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – AUDIT QUINQUENNAL DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE **035-03-2017**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels requis afin de réaliser l'audit quinquennal des installations de production d'eau potable, les soumissions suivantes ont été reçues :

Nom du soumissionnaire	Prix total, taxes incluses
M. Jean-Luc Galand – (Beaconsfield)	13 323,30 \$
Norda Stelo inc. – (Chicoutimi)	19 545,75 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par le technicien responsable au Service technique précisant la conformité des soumissions reçues et les taxes appliquées;

il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Lucien Boily,
ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer à monsieur Jean-Luc Galand de Beaconsfield, le contrat pour les services professionnels requis afin de réaliser l'audit quinquennal des installations de production d'eau potable, pour un coût total de 13 323,30 \$, taxes incluses, conformément à la soumission présentée, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACQUISITION D'ACTIFS IMMOBILISÉS **036-03-2017**

CONSIDÉRANT les demandes formulées et les soumissions reçues;

il est proposé par madame la conseillère Sylvie Beaumont, appuyée par monsieur le conseiller Pascal Pilote,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser l'acquisition des actifs immobilisés ci-dessous :

Pour le Service des travaux publics :

Acquisition A :

- achat de deux licences et implantation du logiciel « GMAO Interal » (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur), auprès du fournisseur Interal inc. de Québec, au coût de 12 302,33 \$, taxes incluses;

cette somme étant prise à même les disponibilités budgétaires prévues à cette fin au programme triennal d'immobilisation pour l'année 2017."

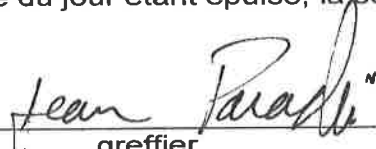
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

037-03-2017

Aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 05.



greffier



maire